



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
3 octobre 2022

2022/59

Le trois octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de L'Ile Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie VIGNEAU, Maire.

Présents : Nathalie VIGNEAU, François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Pascal LARCHER, Jeannie DELAUNAY, Bernadette MERER- GENEVE, Jean- Marie GENNETEAU, Valérie ROCHER, Jean- Michel BRIAND, Stéphanie BARBOT, Fabien PAILLÉ, Florence FORT, Guy JOUTEUX, Max DELAVENNA.

Absents excusés : Clotilde LAMIRAL (pouvoir à Manuelle GUESNAND), Stéphane MOISY (pouvoir à Jean- Marie GENNETEAU).

Absents : Sandra PENAUD, Stéphane MERCIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien PAILLÉ a été désigné secrétaire de séance

- Intervention de Madame Raimond- Pavero, sénatrice
- Arrêt du procès- verbal de la séance du 6 septembre 2022
- Nommage rues dans le cadre du plan d'adressage
- Règlement intérieur de la cantine et du périscolaire
- Délégation de service public du camping
- Questions diverses

Intervention de Mme la Sénatrice, Isabelle Raimond- Pavero.

Un tour de table est fait, les conseillers se présentent. Mme Isabelle Raimond- Pavero présente ses missions au sein de la commission indépendante du Sénat, aux affaires étrangères et aux forces armées. Elle précise qu'au sein de cette commission, sont défendus les intérêts de la France au cœur de l'Europe et de l'International. Des contacts permanents sont entretenus entre ambassades, les chefs d'État – majors, les services de renseignements, le ministre des affaires étrangères et des armées. Mme Raimond- Pavero ajoute que la Touraine est une terre très stratégique puisqu' à Cinq-Mars-la-Pile se trouve la seule base militaire française habilitée à faire décoller les mirages.

Mme Stéphanie Barbot arrive à 20h00.

Mme la sénatrice présente des actions menées au Moyen- Orient et dans le bassin méditerranéen entre autres et invite les élus municipaux à lire « l'Essentiel » d'un rapport, qui alarme sur des alliances très dangereuses qui combattent contre les valeurs démocratiques. Elle partage les craintes des autorités de voir émerger des idées extrémistes au sein de l'Union Européenne et appuie sur l'important de trouver des alliances extra- européenne.

La discussion s'engage avec les conseillers.

Mme Raimond- Pavero conclue en rappelant sa disponibilité auprès des élus et remercie le Mme le Maire avant de quitter la salle.

Mme le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal, de la lettre de démission de M. Jean- Charles BRIZE.

Approbation du compte rendu du 6 septembre 2022

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 septembre n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Objet délibération 2022100359
Nommage rues dans le cadre du plan d'adressage

Par délibération n°2022-07-05-59 en date du 5 juillet 2022, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

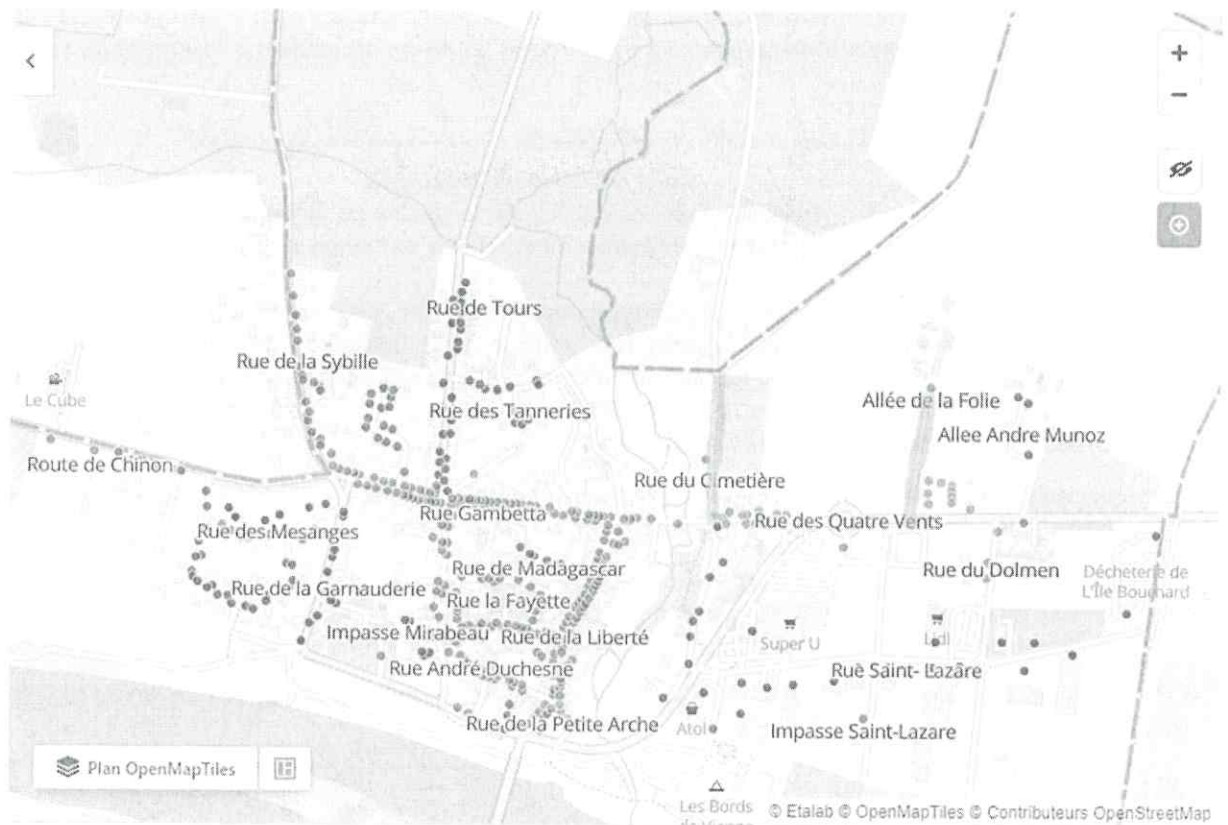
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales comme indiqué comme suit:

- Impasse de la chapelle
- Impasse du port Besnard
- Place de la Guebrie
- Rue du cimetière
- Allée de la Folie
- Chemin du Meslier
- Rue de Montet
- Rue de l'Oisillière

↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.





Objet délibération 2022100360
Décision modificative n°1 budget commune

Madame le Maire interroge les membres du conseil municipal afin de recueillir leur avis sur les modifications apportées au règlement intérieur du périscolaire : garderie matin et soir et de la cantine. Le projet de règlement a été transmis aux conseillers en amont de la séance de conseil municipal. Les élus demandent l'ajout d'une phrase : « *La municipalité se réserve le droit d'appliquer des sanctions proportionnées aux actes sans préalablement appliquer obligatoirement les différents niveaux de sanctions. Par exemple, en cas de violences verbales ou physiques à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre élève, la sanction pourra être directement l'exclusion.* »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
↳ **VALIDE** le règlement intérieur joint en annexe.
↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet délibération 202210361
Délégation service public pour la gestion du camping
Déclaration d'infructuosité et relance de l'appel d'offres

Monsieur le 1^{er} adjoint, François DE LAFORCADE, rappelle aux conseillers que par délibération en date du 5 avril 2022, le conseil municipal a approuvé le principe de la Délégation de service public par voie de concession pour l'exploitation et la valorisation du camping « Les bords de Vienne », fixé la durée de cette concession à 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, et autorisé Mme le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de service public.

Par délibération en date du 6 septembre dernier, le conseil municipal a déclaré la procédure de consultation infructueuse et chargé Madame le Maire de relancer une nouvelle procédure adaptée.

La commission finances s'est réunie en date du 27 septembre 2022. L'appel d'offres pour la délégation de service public pour la gestion du camping municipal a fait l'objet d'une proposition de la commission. Les membres de cette dernière ont proposé de modifier la rémunération visée dans le cahier des charges.

Les nouveaux éléments proposés ont été transmis aux conseillers municipaux en amont de la séance de conseil municipal.

Voici le détail de la procédure :

10 octobre 2022 : Publicité de l'avis de concession

7 novembre 2022 : Date limite de remise des plis

10 janvier 2023 : Choix du délégataire par le conseil municipal

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des 5 avril et 6 septembre 2022,

Vu l'avis de la commission finances du 27 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (15 pour et 1 abstention) :

- Autorise Mme le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de service public.

Questions diverses

- Mme le Maire informe les conseillers de la fermeture du bureau de Poste pour rénovation, du 12 octobre au 13 novembre 2022. La réouverture est prévue le 14 novembre, à 14h00. Les colis seront renvoyés ou à déposer dans les bureaux d'Avon-les-Roches, Pouzay ou Sainte-Maure-de-Touraine. Un service est mis en place pour les personnes isolées, notamment pour leur déposer de l'argent. M. Jouteux demande si le courrier sera rélevé. Mme le Maire répond oui.
- Monsieur Jouteux demande qu'un panneau rue des Quatre Vents soit nettoyé de la végétation envahissante et ajoute qu'un bus est passé récemment rue de la Liberté.
- Monsieur Jouteux rappelle qu'un appel à projets pour sentiers et randonnées et cour d'école a été transmis par le pays du chinonais.
- Le Maire rappelle la réunion du Parc Naturel Régional à l'Île Bouchard le 13 octobre, à 18h00.
- Elle dit que le repas des aînés s'est très bien passé, et rappelle la journée « Octobre rose » le dimanche 23 octobre avec pour marraine, Noémie Caillault.
- Pascal Larcher informe que des tests au « perméo » (surface drainante à partir de béton de bois) au sein du cimetière Saint- Gilles sont en cours, ils sont à priori très concluants. La technique devrait être étendue à l'ensemble des « inter- tombes ».

La séance est levée à 22h05..

La prochaine séance aura lieu le mardi 8 novembre 2022, à 20h00.

Le présent procès-verbal reprenant les délibérations n°2022100359 à 202210361 est arrêté lors de la séance de conseil municipal du 8 novembre 2022.

Le Maire, Nathalie VIGNEAU	La secrétaire, Fabien PAILLÉ
